

**Bureau Veritas Exploitation SAS**

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : mathieu.couet@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIANCopie à **DELOBEL**

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT MULTITEL MT 202 N°
22746

**Intervention du** 19/01/2026**Coordonnées du site :**
Nom du site : MERCIER AUTO**Lieu d'intervention :**
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 30220933
Référence du rapport : 30220933/1.1.1.rev1.R
Annule et remplace : 30220933/1.1.1.R
Rédigé le : 20/01/2026
Par : Mathieu COUET
Ce document a été validé par son auteur

Références client
9269

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspectionListe des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS EGANT	AVEC EGANT	AVEC EGANT
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. .

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT : 1

- ✖ Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER AUTO / 100B RUE DU PLAVITOUT / 7700 MOUSCRON
Marque: MULTITEL Type: MT 202 n°série: 22746 n°interne: 9269

Avis général : **Equip./install. en panne** : Non vérifié. Equipement/installation en panne:
les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification
sont reconduites dans le présent rapport.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N° 1 : PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT

N° interne : 9269

Localisation : MERCIER AUTO > 100B RUE DU
PLAVITOUT > 7700 MOUSCRON

Marque : MULTITEL

Type : MT 202

N° de série : 22746

Année de fabrication : 2016

Pas de fonctionnement de la nacelle sur les deux postes. Lors de l'enclenchement de la prise de force, le camion cale.
L'équipement n'ayant pas pu être vérifié : les actions à entreprendre émises, les point non vérifiés et la liste des points applicables inscrits dans le précédent rapport sont rappelés ci-après.

Point vérifié	Actions à entreprendre
4.5- Ossature, châssis porteur	Châssis nacelle (Pas le châssis porteur) déformé sous le bras.

Code Obs. : MC/190126/134737/0

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

You pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

7.2- Constitution, fixation, plancher

Remettre en état le panier, différents trous.

Code Obs. : MC/190126/134737/1

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

7.2- Constitution, fixation, plancher

S'assurer auprès du constructeur de la conformité de l'ajout d'une plaque de fixation entre le panier et le support panier.

Code Obs. : MC/190126/134737/2

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

7.2- Constitution, fixation, plancher

Remettre en état le plancher du panier car déformé d'ou le rajout de la plaque de fixation.

Code Obs. : MC/190126/134737/3

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

8.1- Mise en marche / Arrêt normal

S'assurer auprès du constructeur du bon fonctionnement du capteur automatique de l'inclinaison du panier.

Code Obs. : MC/190126/134737/5

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

8.1- Mise en marche / Arrêt normal

Remettre en état de fonctionnement la sortie du télescope sur le poste bas. Seul la rentré fonctionne.

Code Obs. : MC/190126/134737/4

Date de 1^{er} signalement : 19/01/2026 **NOUVEAU**

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
8.6- Retour automatique au point neutre	Remettre en état de marche le potentiomètre du poste bas qui permet de base la validation des mouvements car il ne fonctionne pas mais les mouvements fonctionnent.
Code Obs. : MC/190126/134737/6	Date de 1 ^{er} signalement : 19/01/2026 NOUVEAU
8.11- Poste de dépannage	Remettre en place la capot de protection du distributeur.
Code Obs. : MC/190126/134737/7	Date de 1 ^{er} signalement : 19/01/2026 NOUVEAU



ÉQUIPEMENT(S) EN PANNE, NON PRÉSENTÉ(S) OU NON DISPONIBLE(S)

Fiche N°1	PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT	N° série : 22746
	Marque : MULTITEL	N° interne : 9269

	<p>Type : MT 202</p> <p>Année de fabrication : 2016</p> <p>Localisation : MERCIER AUTO / 100B RUE DU PLAVITOUT / 7700 MOUSCRON</p>	<p>Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004</p>
--	---	--

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LOUCHART Julien

-  **Avis général :** **Equip./install. en panne** : Non vérifié. Equipement/installation en panne: les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.
Pas de fonctionnement de la nacelle sur les deux postes. Lors de l'enclenchement de la prise de force, le camion cale.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Fiche N°1	PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT	N° série : 22746
	Marque : MULTITEL	N° interne : 9269

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous n'avons pas pu examiner lors de notre intervention sont listés ci-après.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manœuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi
Appareil de mesure utilisé	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A Aspects documentaires	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.7b Avertisseur lumineux
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.9 Protection contre les manœuvres involontaires
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.11 Poste de dépannage
A.14 Notice d'instruction	8.13 Poste de sauvetage prioritaire
A.17 Rapports de vérification	8.14 Sélecteur de postes de conduite
B Conduite et manœuvre de l'équipement	10 Mécanismes
1 Accès installés à demeure	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballlement)
1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
3 Charpente	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
3.3 Lests et contrepoids	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
4 Châssis	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
4.5 Ossature, châssis porteur	10.12 Freins de stationnement
4.7 Stabilisateurs	10.13 Freins d'orientation
5 Source d'énergie	11 Dispositifs de sécurité
5.1 Dispositif de séparation générale	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
5.2 Equipements, canalisations	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
6 Eclairage incorporé à l'appareil	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
6.2a Gyrophare	11.4 Limiteur de moment de renversement
7 Poste de conduite	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
7.2 Constitution, fixation, plancher	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	11.19 Indicateur de dévers
	11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal
	11.26 Asservissement des stabilisateurs
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	13 Autres points

«Référentiel» PEMP 11